

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 52 à 100.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte de l'Assemblée nationale s'agissant de l'exonération spécifique aux employeurs ultramarins (suppression des dispositions maintenant le droit existant pour la Guyane et Saint-Barthélemy).